

Image not found or type unknown



RENTE MALADIE PROFESSIONNELLE

Par **SHOUMI1**, le **28/08/2013** à **22:06**

JE SUIS reconnue en maladie professionnelle depuis novembre 2002 je suis consolde mais je presente des sequelles je suis sur un poste aménagé dans la fonction publique territoriale aucun taux d'ipp n'a été établi et je ne perçois pas de rente pourtant je presente des sequelles!!!!comment faire aujourd'hui pour faire établir un taux d'ipp et demander ma rente???